

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/162 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE 2011/2015

SEANCE DU 28 JUILLET 2011

L'An deux mille onze et le vingt-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel
Mme RUGGERI Nathalie à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1, L. 4421-2 et L. 4424- 34,
- VU** la délibération n° 10/221 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2010 portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'année 2011,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le Contrat d'Objectifs et de Moyens de Développement de l'Apprentissage pour la période 2011/2015, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer :

- le Contrat d'Objectifs et de Moyens de Développement de l'Apprentissage,
- les avenants financiers annuels,
- les éventuels avenants pouvant intervenir dans l'exécution du contrat.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 juillet 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES